

**La Commission des normes comptables (CNC)
lance un appel à candidatures pour le poste de
« CHEF DE PROJET JUNIOR »
(JEUNE DIPLÔMÉ(E))
(Contrat à durée déterminée de 24 mois)**

Dans le cadre de l'accroissement temporaire et exceptionnel de son activité lié à la réforme du droit comptable des entreprises, la Commission des normes comptables (CNC) recherche un chef de projet junior (jeune diplômé(e)) pour l'assister dans l'exécution de ce projet.

- Description du poste de « Chef de projet junior » :

Le (ou la) Chef de projet junior participera activement à l'élaboration du projet de loi portant révision du droit comptable des entreprises et à la coordination des divers intervenants impliqués.

Dans ce cadre, il ou elle sera amené(e) à :

- effectuer toutes les recherches nécessaires à l'élaboration du projet ;
- rédiger des documents de travail (compte rendu, note de synthèse, etc.) ;
- analyser, concevoir et proposer des solutions techniques en présentant leurs avantages et inconvénients ;
- participer à la rédaction de l'avant-projet de loi ou de règlement grand-ducal ;
- animer un ou plusieurs sous-groupes de travail de la CNC ;
- présenter les conclusions des travaux devant le Conseil de gérance de la CNC ;
- assumer toute autre tâche en relation directe avec le projet de révision du droit comptable des entreprises.

S'agissant d'une mission portant sur un projet ponctuel et défini, un contrat à durée déterminée (CDD) de 24 mois est proposé. Le poste de travail est en principe un poste à temps plein (40 heures par semaine). Le lieu de travail se situe à Luxembourg-Kirchberg. Les modalités et l'organisation du temps de travail peuvent faire l'objet d'aménagements (p.ex. : télétravail, horaires flexibles). Une rémunération attrayante est proposée en fonction du profil du ou de la candidat(e).

- **Profil du (ou de la) candidat(e) recherché(e) :**

Le ou la candidat(e) recherché(e) :

- dispose d'une formation supérieure (niveau Master) en droit, en comptabilité, en économie ou en gestion.
- maîtrise le français à l'écrit comme à l'oral. La connaissance du luxembourgeois, de l'allemand ou de l'anglais constitue un atout ;
- fait preuve d'excellentes capacités rédactionnelles, d'analyse, de synthèse et de communication écrite et orale ;
- est apte à travailler de façon autonome tout en appréciant également le travail en équipe ;
- dispose d'un intérêt pour le droit comptable et la normalisation de l'information comptable et financière.

- **Procédure de candidature :**

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) pour le **30 novembre 2020** au plus tard par courrier électronique à l'adresse suivante : cnc@mj.etat.lu.

N.B. : Les candidatures seront traitées en toute confidentialité. Les données à caractère personnel seront traitées dans le respect de la législation en matière de protection des données et détruites à l'issue de la procédure de recrutement.

- **Description de la CNC :**

La Commission des normes comptables (CNC) est un groupement d'intérêt économique (GIE) créé à la suite de la loi du 30 juillet 2013¹ auquel le Gouvernement a donné pour mission de :

- donner tout avis au Gouvernement en matière de comptabilité applicable aux entreprises ;
- contribuer au développement d'une doctrine comptable luxembourgeoise ;
- participer aux débats touchant à la matière comptable au sein des instances européennes et internationales ;
- assumer toute autre mission confiée par la loi.

Les membres de la CNC, de son Conseil de gérance et de ses groupes de travail comprennent une représentation des parties prenantes, publiques et privées, intéressées au premier plan à l'information comptable des entreprises. Aux côtés de l'Etat – représenté par le Ministère de la Justice – sont membres fondateurs de la CNC, la Banque centrale du Luxembourg (BCL), la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), le Commissariat aux assurances (CAA), la Chambre de commerce (CC), l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE) et l'Ordre des experts-comptables (OEC). Sont également représentés – au sein du Conseil de gérance – l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (AED), l'Administration des contributions directes (ACD) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) ainsi qu'une personnalité qualifiée indépendante.

¹ Loi du 30 juillet 2013 portant réforme de la Commission des normes comptables et modification de diverses dispositions relatives à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises ainsi qu'aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés.

L'essentiel des activités techniques de la CNC ont lieu au sein de « groupes de travail » où les thématiques sont présentées, les documents de travail sont débattus et des positions de consensus sont élaborées dans une perspective partenariale (« *multi-stakeholders* »). L'activité des groupes de travail est animée et soutenue par les « services internes » de la CNC auxquels sera rattaché(e) le (ou la) Chef de projet junior. Les services internes de la CNC mettent en œuvre le programme de travail arrêté par le Conseil de gérance de la CNC et élaborent au niveau national les projets doctrinaux et les avant-projets de lois et de règlements en matière comptable. Ils participent également aux travaux normatifs ou consultatifs au niveau européen et international.

*